Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_58-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 6 octobre 2026
Délibération n° : 2026_41
Date de convocation : 25 septembre 2026

Modification demande de financement à la Région Sud pour les festivités liées au renouvellement de la charte et aux 50 ans du Parc en 2027

Par la suite d'une convocation en date du 25 septembre 2026, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 6 octobre 2026 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMÉOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6		De Chantal EYMEOUD	12
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN- EYMÉOUD	3			0
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Michel MOURONT	1			1
	Lisa BIENVENU	1		De Laurent MONFORT	2
Abriès-Ristolas	Jean-Sébastien BURSTERT	1			1
	Elise MAROILLEY	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		De Valérie GARCIN	4
	Julia PRAS	1			1
Arvieux	Christian BLANC	1		De Marcel CANNAT	4
	Danièle PIGEAUT	1			1
Ceillac	Séverine EYMARD	1		De Amélie FOURNIER	2
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			1
	Charlotte RUFFONI	1			1
Eygliers	Yvon BOURDEAUX	1			0
	Axel RIFFARD	1			0
Guillestre	Jean-François BAUDIN	1		De Quentin du PONTAVICE	2
	Quentin du PONTAVICE	1			0
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1		De Delphine ROUX	2
	Delphine ROUX	1			0
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			0
	Claire DEMARETS	1			1
Mont-Dauphin	Laurent MONTFORT	1			0
		39	**10**	**7**	**36**

Nombre de membres en exercice	25	Nombre de suffrages	39
Nombre de membres présents	15	Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de membres représentés	7	Quorum	20
Nombre de votants	22	Quorum 2/3	26

Pour 36	**Contre 0**	**Abstentions 0**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_58-DE

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras 2026-2041 validée par le décret n°2026-304 du 21 avril 2026

Considérant :

- La nécessité pour le Parc de renforcer sa communication sur le territoire en organisant des festivités pour le renouvellement de la charte 2026-2041, en 2027, année des 50 ans du Parc ;
- L'intérêt de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de s'appuyer sur le Parc naturel régional pour communiquer vers le public local et régional.

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 23 juin 2026, après en avoir délibéré,
Décide :

- De rapporter la délibération 2026-32 du Comité syndical du 6 octobre 2026 ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;

Dépenses		**Recettes**		**%**
Prestations de service	12 500 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	10 000 €	80 %
		Autofinancement	2 500 €	20%
Coût total	**12 500 €**	**Coût total**	**12 500 €**	**100 %**

- De solliciter les financements auprès de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- D'autoriser le Président et la Direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS